

Décision

Générale

colonial

Décision n° 146 du 30 janvier 1962 :

n° 146

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 janvier 1962

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro

31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le règlement au profit de la Compagnie des Messageries Maritimes, 12, boulevard de la Madeleine, Paris (9e), d'une somme de quinze mille trente-quatre francs Djibouti (15.034 FD) représentant le montant des frais de passage Marseille-Djibouti de M. Abdourahman Mohamed Oubadi, rapatrié. Le cautionnement déposé par ce dernier à la Caisse des Dépôts et Consignations suivant récépissé n° 453 du 25 septembre 1961 sera viré au Budget local. La dépense sera imputée sur le Budget local de l'exercice 1961,

chapitre 3-3-11.